

Capsule *Le Saviez-vous?*

Journée internationale de la non-prostitution — Il n'y a pas de prostitution anodine

Le 5 octobre 2022

Par Johanne Jutras

Responsable du Comité sur la prostitution, la pornographie et les violences sexuelles

Depuis une vingtaine d'années, le 5 octobre, est soulignée la Journée internationale de non-prostitution. Alors qu'au Canada, la Loi sur la protection des collectivités et les personnes victimes d'exploitation (2014, c. 25) concernant la prostitution a été remise en question par les promoteurs de ce commerce sexuel devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne (CPJDP) de la Chambre des communes, au début 2022, cette Journée apparaît comme l'occasion d'exposer dix raisons de s'opposer à la décriminalisation de l'achat de sexe, au proxénétisme et à la tenue de maisons closes au Québec, au Canada et dans le monde. Vous pouvez lire le mémoire et l'analyse du rapport bâclé déposé par le CPJDP aux adresses suivantes :

<https://site.pdfquebec.org/files/M%C3%A9moires/M%C3%A9moire%20sur%20la%20LPCPVE%20mars%202022%20VF.pdf> (mémoire)

<https://site.pdfquebec.org/files/Prostitu%20Pornographie/Analyse%20du%20Rapport%20du%20CPJDP%20VF%20FR.pdf> (analyse)

Le mouvement visant à décriminaliser complètement le commerce du sexe a pris de l'ampleur ces dernières années, prodiguant des efforts pour modifier les politiques et les lois aux États-Unis et au Canada.

Les partisans de la décriminalisation complète attribuent les méfaits de la prostitution à la nature illégale de l'industrie et affirment que la dépénalisation complète résoudra tous ces problèmes. Cependant, cette affirmation ne reconnaît pas les méfaits inhérents à l'industrie du sexe commercial — les méfaits physiques et psychologiques qui ne peuvent être éliminés.

C'est pour cette raison que les femmes, les hommes et les enfants touchés par ce commerce ne doivent pas être arrêtés et punis pour leur propre exploitation. Ajoutons aussi que les partisans de la dépénalisation totale ne veulent pas simplement dépénaliser les personnes prostituées; ils veulent décriminaliser tous les acteurs du commerce du sexe que sont les acheteurs de services sexuels, les propriétaires de maisons closes et les proxénètes.

Pour ce faire, les partisans de la décriminalisation complète présentent la prostitution comme un métier comme un autre, ce qui est un leurre. Les systèmes de prostitution prospèrent sur l'inégalité entre les sexes, les injustices sociales profondément enracinées, ainsi que la force, la fraude et la coercition. Voici dix raisons pour lesquelles envisager cette politique publique est désastreux :

1. Les systèmes de prostitution profitent de la vulnérabilité des personnes. Les expériences négatives courantes qui mènent à la prostitution comprennent les abus sexuels

pendant l'enfance, l'itinérance et la pauvreté. On trouve d'autres facteurs associés à la prostitution : des antécédents en famille d'accueil, l'absence de diplôme d'études secondaires, le fait d'appartenir à une minorité raciale, une minorité autochtone ou d'être un·e immigrant·e, une personne LGBT+, ainsi que « l'entrée » dans la prostitution en tant qu'enfant (soit du trafic sexuel).

2. La décriminalisation totale de la prostitution ne rend pas la prostitution sûre, puisqu'elle crée un traumatisme qui ne peut être ni réglementé ni décriminalisé. La prostitution est intrinsèquement nocive et entraîne un large éventail de dommages physiques dévastateurs ou de traumatismes psychologiques pour ceux qui sont vendus, même lorsqu'elle est légale ou entièrement décriminalisée, qu'elle se produise à l'intérieur ou à l'extérieur, en ligne ou hors-ligne.

3. La décriminalisation complète du commerce du sexe crée une voie rapide vers plus d'exploitation sexuelle. La suppression des lois ciblant les acheteurs de sexe, qui sont majoritairement des hommes, normalise la demande masculine de rapports sexuels rémunérés. Ainsi, les hommes qui étaient dissuadés d'acheter du sexe par d'éventuelles sanctions pénales ne sont plus inhibés. À mesure que de plus en plus d'hommes achètent des services sexuels, de plus en plus de personnes sont entraînées et exploitées dans la prostitution. Cette approche profite aux hommes qui veulent acheter un accès sexuel au corps des femmes; elle affirme le droit sexuel masculin et perpétue la violence sexiste.

4. La décriminalisation de l'exploitation diminue la capacité des forces de l'ordre à détecter le trafic sexuel et à enquêter sur celui-ci. Le commerce du sexe entièrement décriminalisé fonctionne avec peu ou pas de surveillance, dissimulant les indicateurs de fraude, d'usage de la force et de coercition et réduisant les possibilités d'enquête découlant d'opérations policières axées sur l'application des lois sur la prostitution. Lorsque la prostitution à l'intérieur a été décriminalisée dans le Rhode Island de 1980 à 2009, les enquêtes policières ont été entravées, créant une « zone d'impunité » pour les trafiquants sexuels.

5. La prostitution normalisée augmente le trafic sexuel, car elle accroît la demande de rapports sexuels rémunérés, ce qui enhardit les trafiquants sexuels qui y voient une occasion « commerciale » propice. Des études transnationales ont révélé des niveaux plus élevés de traite des êtres humains dans les pays où la prostitution est légalisée ou décriminalisée. La recherche a également révélé que 100 % des trafiquants sexuels condamnés soutiennent la dépénalisation complète de la prostitution.

6. La prostitution ne remplace pas les filets de sécurité sociale. Certaines personnes soutiennent que la prostitution est nécessaire, parce qu'elle fournit des revenus aux populations pauvres et marginalisées. Ce point de vue transforme la prostitution en un faux système de sécurité sociale qui exige l'exploitation sexuelle des pauvres et des minorités, en particulier des femmes, car la grande majorité des personnes qui se prostituent sont des femmes. C'est régressif, misogyne et dystopique. Les gouvernements ne devraient jamais réduire à un état de servitude sexuelle les personnes en situation d'insécurité économique parce qu'elles sont pauvres.

7. La prostitution de rue est susceptible d'augmenter, car elle s'intensifie déjà à Brooklyn, New York où le procureur de district a « effacé » plus de 1 000 cas ouverts de prostitution. Sans instituer également une application rigoureuse des lois concernant le proxénétisme et l'achat de services sexuels, cela a entraîné de facto une dépénalisation complète.

8. La non-application ou l'application inégale (comme au Canada) des lois sur la prostitution nuit aux communautés défavorisées. Sont typiques les quartiers jonchés de préservatifs et d'accessoires de consommation de drogue, les résidents du quartier — femmes et enfants — sollicités pour la prostitution par des acheteurs de sexe itinérants et les effets néfastes sur les entreprises. Les communautés pauvres et minoritaires n'ont pas à supporter le poids de ces impacts.

9. Les acheteurs de sexe peuvent être dissuadés. Les preuves montrent l'efficacité des tactiques de réduction de la demande pour lutter contre la prostitution. Des études ont montré que l'arrestation et l'éducation des hommes pour sollicitation de prostitution produisaient une réduction de 40 à 75 % de la prostitution. Les efforts de réduction de la demande fonctionnent : la plupart n'engendrent aucun coût et certains génèrent des revenus qui peuvent être utilisés pour soutenir les programmes destinés aux survivantes. Alors que de nombreux hommes ont acheté des services sexuels, la plupart ne l'ont pas fait. Acheter du sexe n'est pas une fatalité.

10. La décriminalisation totale de la prostitution n'est pas juste. Les expériences vécues par des personnes dans le commerce du sexe à travers le monde révèlent les abus, les préjudices et les traumatismes chroniques intrinsèques à la prostitution. Non seulement c'est impossible à ignorer, mais cela exige une réponse juste, y compris la dépénalisation des personnes vendues dans les systèmes de prostitution, la responsabilisation de ceux qui facilitent ou achètent des personnes à des fins sexuelles et la fourniture de services de soutien à ceux qui cherchent à en sortir.

Il est impératif de dissiper le grave malentendu selon lequel la décriminalisation complète rend la prostitution sûre et non exploitante. PDF Québec est opposé à la décriminalisation de la prostitution, car cela contreviendrait aux engagements du Canada à l'égard de la *Convention pour l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes (CEDEF)*, notamment à l'article 6, qui veut que « Les États l'ayant signée prennent toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour supprimer, sous toutes leurs formes, le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes¹ ».

Sources :

¹ Nations Unies, *Convention pour l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes*, <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-elimination-all-forms-discrimination-against-women>

<https://endsexualexploitation.org/articles/10-reasons-to-oppose-full-decriminalization-of-prostitution/>